

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 576

3 mars 2015

SOMMAIRE

A.C.I. Cargo S.à r.l.	27603	Home Sweet Dom S.à r.l.	27620
A.C.I. City Country S.à r.l.	27604	Ichdrasil S.A.	27610
A.C.I. Construction S.à r.l.	27608	IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.) ...	27607
A.C.I. Energy S.à r.l.	27609	Jokeras Europe S.A.	27602
ADM Gama Holdings S.à r.l.	27604	Khulna Invest S.A.	27609
America Corporation International S.à r.l.	27606	Les Lieres Chamonix S.à r.l.	27610
Argentum Spain S.C.Sp.	27605	Liberty Management Invest S.A.	27602
ASF Rome Luxembourg S.à r.l.	27645	Lombard Odier Funds III	27610
Athena International S.A.	27604	Lombard Odier Selection	27648
Aurum Fodienda Utra	27606	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	27610
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	27611	Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	27611
Bavarian Sky Europe S.A.	27603	Microfininvest S.A., SPF	27623
Btc Dos S.à r.l.	27609	Paradimmo S.A.	27606
Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l.	27603	PrivilEdge	27607
Fenster Holding GmbH	27605	Rowan Finanz S.à r.l.	27602
Fidelity International Real Estate Fund Company 8	27604	Schroder Alternative Solutions	27648
Fidelity International Real Estate Fund Company 9	27607	Schroder Gaia	27648
Flying Circus S.A.	27605	S.C.O.N.A. Holding S.A.H.	27607
Galcap Invest I S.à r.l.	27608	Service Vert	27603
General Invest Properties S.A.	27608	Shieer Luxembourg S.A.	27608
HCA New Luxembourg 2	27602	S & K Syndic S.à r.l.	27609
Healthcare Investments S.à r.l.	27644	Spotcap Spain S.C.Sp.	27605
		St-Lux S.à r.l.	27611
		WMT TC S.à r.l.	27613

Jokeras Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.745.

En date du 14 juillet 2014, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert, administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015119/10.

(150017825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.191.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015151/10.

(150018169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

HCA New Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.728.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

HCA New Luxembourg 2

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2015014325/14.

(150017250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Rowan Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.154.110,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.891.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 26 janvier 2015

L'associé unique de la Société acte la démission de Monsieur Gregory M. HATFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 26 janvier 2015 et décide de nommer, en remplacement de celui-ci, Madame Lisa Ann DE MARCO, née le 2 juin 1967 à New York (États-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouvelle gérante de catégorie A de la Société avec effet au 26 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Michael D. BOYKIN, gérant de catégorie A,
- Mme Lisa Ann DE MARCO, gérante de catégorie A,
- M. Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, gérant de catégorie B, et
- M. Fabrice Stéphane ROTA, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015287/20.

(150018115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Service Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.
R.C.S. Luxembourg B 53.249.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014628/9.

(150016508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.047.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014956/10.

(150017900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

A.C.I. Cargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.147.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, M. Raphaël ROZANSKI et M. Mark VRIJHOEF gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour A.C.I. Cargo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014771/16.

(150017990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Bavarian Sky Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 175.767.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2014

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Preeti Kotwani-Khitri de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1^{er} Janvier 2015.

- De nommer Madame Catherine Pirrie, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1^{er} Janvier 2015 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 1^{er} Janvier 2015, le conseil d'administration est:

- Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, Administrateur;

- Madame Zamyra Heleen Cammans, Administrateur; et

- Madame Catherine Pirrie, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015014842/19.

(150017488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.053.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015015001/10.

(150018199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

ADM Gama Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.709.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014819/13.

(150017886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Athena International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.048.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 janvier 2014:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg - 36, avenue Marie-Thérèse (RCS Luxembourg B 38.136) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015014840/15.

(150017938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

A.C.I. City Country S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.146.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, M. Raphaël ROZANSKI et M. Mark VRIJHOEF gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour A.C.I. City Country S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015014772/16.

(150017995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Flying Circus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 5 janvier 2015:

FLYING CIRCUS S.A.

Société anonyme

412F route d'Esch

L-1471 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B-98583

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

T. JACOB / J.-R. BARTOLINI

Vice Président / Senior Vice Président

Référence de publication: 2015015024/17.

(150017864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

**Spotcap Spain S.C.Sp., Société en Commandite spéciale,
(anc. Argentum Spain S.C.Sp.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.864.

Auszüge des Abgeänderten und Neugefassten Gesellschaftsvertrages (Amended and Restated Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Spotcap Spain S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 8. Dezember 2014

1) Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr

(i) Name

Mit Wirkung zum 8. Dezember 2014 heißt die Gesellschaft:

„Spotcap Spain S.C.Sp.“ (die "Gesellschaft") und nicht mehr Argentum Spain S.C.Sp..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Januar 2015.

Spotcap Spain S.C.Sp.

Référence de publication: 2015014806/18.

(150017954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Fenster Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.024.800,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.757.

EXTRAIT

Il a été décidé, par résolutions écrites adoptées en date du 22 janvier 2015, d'approuver et de confirmer le transfert du siège d'administration centrale de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'associé unique de la société, Triton Masterluxco 1 S.à r.l., a transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Michiel Kramer et Heiko Dimmerling, gérants de la société, ont également changé leur adresse professionnelle. Ils résident désormais professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fenster Holding GmbH

Référence de publication: 2015014992/19.

(150017746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Aurum Fodienda Utra, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.765.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 septembre 2014

1. Monsieur Tamas Mark a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aurum Fodienda Utra

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015014810/14.

(150017712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

America Corporation International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.065.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, M. Raphaël ROZANSKI et M. Mark VRIJHOEF gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour America Corporation International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014797/16.

(150018146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Paradimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 89.198.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 septembre 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Marie ARENS, né le 01.11.1957 à Redange/Attert demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg,
- Monsieur Guy LANNERS, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
- La société Etablissement NEU, SUCCESEUR Jean Marie ARENS S.A., ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée à savoir:

- Monsieur Jean-Marie ARENS, né le 01.11.1957 à Redange/Attert demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.
- Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes détenu par la société:

- FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L - 2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015015255/24.

(150018133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Église.
R.C.S. Luxembourg B 96.686.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-MANAGED SERVICES S.A. (ITMS S.A.)

Référence de publication: 2015015110/10.

(150018003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Fidelity International Real Estate Fund Company 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.057.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015015002/10.

(150018202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

PrivilEdge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 181.207.

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Monsieur Bernard Droux, membre et président du conseil d'administration de la Société, survenu dimanche 11 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Olivia TOURNIER

Responsable juridique / Head of legal

Référence de publication: 2015015245/14.

(150018084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

S.C.O.N.A. Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 107.031.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 27 janvier 2015,

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme S.C.O.N.A. HOLDING S.A.H. à savoir:

- Madame Sylvie Delleré-Fassbender, demeurant avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes.
- Madame Marie-Josée Dupont, demeurant avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes.
- Monsieur Jean-Paul Kries, demeurant avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a pris la décision de nommer la Fiduciaire de l'Est S.A. avec siège sociale à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes avec effet immédiat pour une durée indéterminée comme dépositaire répondant aux conditions légales de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Echternach, le 27 janvier 2015.

Signatures

Conseil d'administration

Référence de publication: 2015015308/20.

(150018215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Shieer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 73.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014634/9.

(150017299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

General Invest Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 176.583.

Extrait du conseil d'administration du 27 janvier 2015 tenu au siège de la Société

Par la présente, le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des parts au porteur de la société, Fisconsult s.a., fiduciaire et cabinet d'expert-comptable ayant son siège social au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015015037/14.

(150017760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Galcap Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 octobre 2014

- Monsieur Hesam SALAMEH, employé privé, né le 22 mai 1988 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouveau gérant B en remplacement de Monsieur Christian FRANÇOIS, démissionnaire, pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

GALCAP INVEST I SARL

Référence de publication: 2015015033/15.

(150018111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

A.C.I. Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.145.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, M. Raphaël ROZANSKI et M. Mark VRIJHOEF gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour A.C.I. Construction S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014773/16.

(150018012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

S & K Syndic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 154.738.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014594/9.

(150016510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Khulna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 102.051.

EXTRAIT

Madame Catherine VERBEKE, Administrateur de la Société, demeure désormais à 3080 Tervuren (Belgique), Waalsebaan 2.

Référence de publication: 2015015127/10.

(150017665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

A.C.I. Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.144.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, M. Raphaël ROZANSKI et M. Mark VRIJHOEF gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour A.C.I. Energy S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014774/16.

(150018020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Btc Dos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 192.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 26 janvier 2015 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de révoquer Madame Haydée Zeballos Fontaine de ses fonctions de gérant avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant Monsieur Yannick Kantor, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015014875/19.

(150017883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Ichdrasil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.385.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015078/9.

(150017517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Lombard Odier Funds III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Monsieur Bernard Droux, membre et président du conseil d'administration de la Société, survenu dimanche 11 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.
Olivia TOURNIER

Responsable juridique / Head of legal

Référence de publication: 2015015140/14.

(150018087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Les Lieres Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.719.

Extrait rectificatif à l'acte L150015573 déposé le 26/01/2015

Une erreur s'est glissée dans la publication L150015573 et il convient de noter qu'en date du 23 janvier 2015 le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 296-298 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2015015136/15.

(150017431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 13 janvier 2015 que Monsieur Daniel EHRMANN a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 janvier 2015.

Partant, le conseil de gérance de la Société est composé dorénavant comme suit:

- John Samuel KEEN
- Ray O'GRADY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015015146/16.

(150017664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

St-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 59, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 98.643.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014658/9.

(150016505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.020.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 173.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015514/10.

(150018993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 178.903.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE NINETEENTH DAY OF DECEMBER.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Elena GUARALDI, employee in Luxembourg,

acting as special proxyholder of "Mandarin Capital Management II S.A." being General Partner (Associé Gérant Commandité) of the company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", having its registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

by virtue of a circular resolution of the board of directors of "Mandarin Capital Management II S.A." adopted on 18th December 2014, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document that:

I.- The company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", having its registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 178903, was incorporated on 16 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 on 11 September 2013 (the "company"), and has an entirely paid up share capital of EUR 238.134,00 (two hundred thirty-eight thousand one hundred thirty-four Euro), divided into two hundred fourteen thousand three hundred twenty (214,320) A Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, and twenty-three thousand eight hundred fourteen (23,814) B Shares, having a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Article 5 (five), paragraph 5 (five) to 14 (fourteen) of the Articles of Incorporation, state that:

"The Company has an authorised capital of six million six hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 6,667,000) divided into six million (6,000,000) A Shares and six hundred and sixty seven thousand (667,000) B Shares (the "Authorised Share Capital").

The terms "Share" and "Shares" shall, in these articles of incorporation (the "Articles"), unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares.

The term "Limited Shareholders" shall refer to the holders of the A Shares and the term "Unlimited Shareholder" shall refer to the holders of the B Shares. The term "Shareholders" shall refer collectively to the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

The A Shares are reserved for subscription by Limited Shareholders qualifying as well informed investors (the "Well Informed Investors") as defined in the prospectus of the Company as approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and as may be amended from time to time (the "Prospectus")."

II.- The board of directors of the General Partner "Mandarin Capital Management II S.A.", in its Circular Resolutions of 18th December 2014, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 157,232.00 (one hundred fifty-seven thousand two hundred thirty-two Euro), with an aggregate share premium amounting to EUR 14,009,292.00 (fourteen million nine thousand two hundred ninety-two Euro), in order to bring it from its current amount of EUR 238.134,00 (two hundred thirty-eight thousand one hundred thirty-four Euro) to EUR 395,366.00 (three hundred ninety-five thousand three hundred sixty-six Euro) by the issue of

141,508 (one hundred forty-one thousand five hundred eight) new A Shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, as well as the share premium established at EUR 99.00 (ninety-nine Euro) per A share, and

15,724 (fifteen thousand seven hundred twenty-four) new B Shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, vested with the same rights and advantages as the existing A and B Shares.

III.- The board of directors of the General Partner "Mandarin Capital Management II S.A." has admitted to the subscription of the new A and B Shares the following shareholders, without according, as the case may be, to the existing shareholders their preferential subscription rights pursuant to the above recalled stipulations of the article 5 of the Articles of Incorporation.

Nbr Shareholders		A	B
		shares	shares
1	Private Equity International S.A.	89 644	
2	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	6 403	
3	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	6 403	
4	IMA S.p.A.	5 123	
5	Roland Berger	3 842	
6	Euro China Ventures II S.A.	3 842	
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Udine e Pordenone	3 842	
8	Vinifin International S.A.	2 561	
9	Gitifin S.r.l.	2 561	
10	Nastrificio Victor S.p.A.	2 561	
11	Merloni Holding S.p.A.	2 561	
12	Isabella Stanca	640	
13	GMT S.r.l.	2 561	
14	Sergio Stevanato	2 561	
15	Sacmi Imola S.C.	2 561	
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	1 281	
17	Lucio Stanca	2 561	
18	Mandarin Capital Management II S.A.		15 724
	TOTAL	141 508	15 724

IV.- The capital increase has been entirely paid up by contribution in cash of an amount of EUR 14,166,524.00 (fourteen million one hundred sixty-six thousand five hundred twenty-four Euro), i.e. the amount of EUR 157,232.00 (one hundred fifty-seven thousand two hundred thirty-two Euro) for the share capital and the amount of EUR 14,009,292.00 (fourteen million nine thousand two hundred ninety-two Euro) for the share premium, paid to the account of the company opened with Banques et Caisse d'Epargne d'Etat in Luxembourg.

Sufficient proof of the full payment of the subscription price of the new A and B shares, as well as subscription forms has been given to the undersigned notary.

V.- As a consequence of this capital increase, the 2nd (second) paragraph of article 5 (five) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

“The Company has an issued share capital of EUR 395,366.00 (three hundred ninety-five thousand three hundred sixty-six Euro), divided into:

- three hundred fifty-five thousand eight hundred twenty-eight (355,828) A Shares having a par value of one Euro (1.00 EUR) each,
- thirty-nine thousand five hundred thirty-eight (39,538) B Shares, having a par value of one Euro (1.00 EUR) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted only in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read in English to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015014455/119.

(150017079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

WMT TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.954.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

WM Latin American Holdings (BVI) I Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG 1110 and registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under number 1513024,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and for all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of «WMT TC S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in the case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (1 USD) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing at least three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of a deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital general meeting. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. The managers may be divided into A managers and B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager, the board of managers and the Company may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In the case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon being called by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Where a permanent chairman has been elected, it shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. In the contrary, at each board meeting, the board of managers may choose from among its members a chairman that shall preside the meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in the case that all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting; in case of a tied vote, the chairman, if any, shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as shares he holds or represents.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 February of each year and ends on the 31 January of the following year.

Art. 20. Each year on 31 January, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five percent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 22. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed with the payment of interim dividends, under the conditions that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

Art. 23. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 January 2015.

Subscription and payment

All the twenty thousand (20,000) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by WM Latin American Holdings (BVI) I Corp., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-.

The corporate capital is valued at EUR 17,276.70-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Kenneth Goldberg, born on July 21, 1963 in New Jersey, USA, with a professional address at 702, S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, USA,

is appointed as a type A manager of the Company for an undetermined duration of time;

- Antoine Berckmans, born on June 19, 1978 in Uccle, Belgium, with a professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Stéphane Reul, born on January 29, 1975 in Verviers, Belgium, with a professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration of time.

2) The registered office of the Company shall be established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

WM Latin American Holdings (BVI) I Corp., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG 1110 et immatriculé auprès du BVI Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1513024.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir des associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, d'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts sous quelque forme que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant tout autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des dispositions de la loi.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «WMT TC S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représentés par vingt-mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales nommeront un seul représentant pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément pour un tel transfert donné en assemblée générale par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants peuvent être divisés en gérants A et gérants B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans cause spécifique.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Le gérant unique, le conseil de gérance et la Société peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les transactions relatives à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Lorsqu'un président permanent a été élu, il présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Dans le cas contraire, à chaque réunion du conseil, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président qui présidera la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, y compris au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président, le cas échéant, a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de l'adoption de la décision.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décision de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Chaque associé à un nombre de votes égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 20. Chaque année au 31 janvier les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 22. Le gérant unique, ou le conseil de gérance, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

Art. 23. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'associé/aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou du/des gérant(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, le Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 janvier 2015.

Souscription et libération

Toutes les vingt-mille (20.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont souscrites par WM Latin American Holdings (BVI) I Corp., prénommée comme indiqué ci-dessus, et entièrement payées en espèce, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.300,- EUR.

Le capital social a été évalué à 17.276,70- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, USA, et résidant professionnellement au 702, S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, USA,

est nommé gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée;

- Antoine Berckmans, né le 19 juin 1978 à Uccle, Belgium, et résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Stéphane Reul, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique et résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Junglinster à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation GAC/2015/723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015014734/360.

(150017198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Home Sweet Dom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 33, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 193.918.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Monsieur Philippe PIOT, employé privé, né à Chambray-les-Tours (France), le 11 octobre 1979 demeurant à B-6741 Vance (Belgique) 33, rue du Stade (ci-après le «Fondateur»),

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Home Sweet Dom S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet la vente, l'installation et la configuration de matériels électroniques, entre autres dits «communicants» ou «domotiques» à destination des particuliers et des professionnels.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 14. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

Devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Philippe PIOT	124 parts sociales
Total	124 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cent quarante-cinq euros (EUR 845,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité a pris les résolutions suivantes:

Nomination

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Philippe PIOT, employé privé, né à Chambray-les-Tours (France), le 11 octobre 1979, demeurant à B-6741 Vance (Belgique) 33, rue du Stade.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi au 33, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Information

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. PIOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1412. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014318/156.

(150016625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Microfininvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 179.875.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Microfininvest S.A. SPF", a public limited company (a société anonyme) having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, incorporated pursuant to a deed of Me Carlo Wersant, notary residing in Luxembourg on August 19, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2566 of October 15, 2013, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 179.875, (the "Company").

The Meeting is presided by Mr Mikhail Kiselev, employee, having his professional address at L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting appoints as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, professionally residing at L-1319, Luxembourg, 101, rue Cents.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To create two classes of mandatory redeemable preference shares in accordance with article 49-8 of the Law with no voting rights attached thereto, to be respectively denominated "Tranche A MRPS" and "Tranche B MRPS".

2) To increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of thousand euros (EUR 1,000.-) each, to sixty-two thousand euros (EUR 62,000.-) plus a share premium of one million six hundred and sixty nine thousand euros (EUR 1,669,000.-).

3) To issue thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS, all with a nominal value of thousand euros (EUR 1,000.-) each.

4) To accept the subscription by Mr. Leonid Shafirov, citizen of Russian Federation, born on May 7, 1973 passport 72 No 6322551, residing at RU-344002, Rostov-on-Don, Gazetnyy pereulok, 57, apartment 19, Russian Federation of thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS, all with a nominal value of thousand euros (Euro 1,000.-) each and the full payment of such shares and a share premium associated with the Tranche A MRPS of eight hundred and thirty thousand euros (EUR 830,000) and the Tranche B MRPS of eight hundred and thirty nine thousand euros (EUR 839,000) by a contribution in cash of one million seven hundred thousand euros (EUR 1.700.000.-).

5) To allocate an amount of six thousand two hundred euros (EUR 6,200-) from the share premium account to the legal reserve account of the Company so that the legal reserve amounts to 10 percent of the total subscribed share capital of the Company subsequently to the aforementioned capital increases.

6) To fully amend and restate the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, all the 31 shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to create two new classes of mandatory redeemable preference shares in accordance with article 49-8 of the Law with no voting rights attached thereto, to be respectively denominated "Tranche A" and "Tranche B".

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of thousand euros (EUR 1,000.-) each, to sixty-two thousand euros (EUR 62,000.-) plus a share premium of one million six hundred and sixty nine thousand euros (EUR 1,669,000.-).

Third resolution

The Shareholder resolves to issue thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS, all with a nominal value of thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to issue thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS, all with a nominal value of one thousand Euro (Euro 1,000.-) each and to accept the subscription by Mr. Leonid Shafirov, citizen of Russian Federation, born on May 7, 1973 passport 72 No 6322551, residing at RU-344002, Rostov-on-Don, Gazetnyi pereulok, 57, apartment 19, Russian Federation of thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS, all with a nominal value of thousand euros (Euro 1,000.-) each and the full payment of such shares and a share premium associated with the Tranche A MRPS of eight hundred and thirty thousand euros (EUR 830,000) and the Tranche B MRPS of eight hundred and thirty nine thousand euros (EUR 839,000) by a contribution in cash of one million and seven hundred thousand euros (EUR 1.700.000.-).

Subscription - Payment

There now appeared Mr Mikhail Kiselev, prenamed, acting in her capacity as duly authorised representative of Mr. Leonid Shafirov, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the subscriber to thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS, all with a nominal value of thousand euros (EUR 1,000) each, and to make payment in full for such newly subscribed shares by a contribution in cash (including a share premium) of one million seven hundred thousand euros (EUR 1.700.000.-).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1.700.000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the subscription and payment of the newly issued shares and to allot the thirty (30) Tranche A MRPS and one (1) Tranche B MRPS of the Company to the subscriber, prenamed.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to allocate an amount of six thousand two hundred euros (EUR 6,200.-) from the share premium account to the legal reserve account of the Company so that the legal reserve amounts to 10 percent of the total subscribed share capital of the Company subsequently to the aforementioned capital increases.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles of Association of the Company which shall forthwith be read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "MICROFININVEST S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) - financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities; - all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or nonendorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended".

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at sixty two thousand euros (EUR 62,000.-), divided into thirty (30) tranche A mandatory redeemable preference shares ("Tranche A MRPS"), one (1) tranche B mandatory redeemable preference share ("Tranche B MRPS" and together with the Tranche A MRPS, the "MRPS") and thirty one (31) ordinary shares ("Ordinary Shares" and together with the MRPS, the "Shares"), all with a nominal value of thousand euros (EUR 1,000-) each.

5.2 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-), consisting of (400) shares having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per share.

5.3 The Director or, as the case may be, the Board of Directors, is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to:

- realise any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by the issuing of new Shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, by the increase of the par value of existing Shares or in any other manner;

- determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new Shares to be issued, whether the new Shares are to be issued and subscribed, with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new Shares (in cash or in kind);

- limit or waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) in case of issue of Shares against payment in cash.

5.4 After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such increase.

5.5 Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Ordinary Shareholders.

5.6 Each holder of an MRPS is hereinafter individually referred to as an MRPS Shareholder.

5.7 The Ordinary Shareholders and the MRPS Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.8 The share capital may be increased or decreased by a resolution of the General Meeting, composed of the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case an MRPS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he is considered to be one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

5.9 The Company shall maintain a share premium account for the MRPS or, as applicable each tranche of MRPS, (a "MRPS Premium Account"), and book in such account, in euro, the amount or value of any premium paid on the relevant MRPS, any additional capital surplus contributed by the holders of such MRPS to the Company, and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles.

5.10 Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct MRPS Premium Account for each class of MRPS, expressed in euro.

5.11 Any MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS or, as applicable to all outstanding MRPS of the relevant tranche, from time to time, except for the amounts that have been allocated to the legal reserve account of the Company and to the special reserve account of the MRPS according to article 49-8 of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Art. 9. Increase and Reduction of the Share Capital.

9.1 The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

9.2 Except if issued by decision of the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Board of Directors under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

9.3 Notwithstanding the above the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution, in accordance with the Law and these Articles.

The MRPS are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

10.2 Each MRPS, regardless of its tranche, shall be mandatorily redeemed by the Company upon the earlier of a decision of the Board of Directors or the tenth anniversary of the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

10.3 In accordance with the Law, an amount equal to the nominal value of each MRPS must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

10.4 Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of each MRPS shall be paid in cash or kind and shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS of the relevant tranche plus the portion of the balance of the corresponding MRPS Premium Account attributable to such MRPS tranche plus any accrued but unpaid dividends (the "Notional Capital") (b) divided by the number of outstanding MRPS of such tranche at the time of the redemption (the "Redemption Price"). Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the MRPS will be paid prior to any redemption of the MRPS. In case of insufficient available funds for the redemption of all the MRPS only part of the MRPS shall be redeemed on a pro rata basis for the portion of the available funds with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPS at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price plus an interest market rate per annum over said Redemption Price when distributable funds in accordance with Article 72-1 of the Law are available.

10.5 Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders of a certain tranche, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS of such class, at its address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

10.6 If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the MRPS for either their nominal value or their nominal value plus the maximum amount of funds available in the Company at that moment and the Company will have the obligation towards the former MRPS Shareholders to pay out the residual amount due within one year from the Mandatory Redemption Date; interest at a market rate of interest for a one year obligation, which shall accrue daily and be calculated on a 365-day basis, will be charged on the Company on late payment of any such due residual amount, counting from the date following the expiry of said year period until full payment thereof. Any residual amount (including accrued interest) continues to accrue interest at a market rate of interest for a one year obligation until no residual amount remains.

10.7. Subject to clause 10.8, redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company each MRPS Holder, will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital under the conditions set forth in article 27 hereof.

10.8. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Director in which case the general shareholders' meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

10.9. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

C. General meeting of shareholders

Art. 11. Annual General Meeting.

11.1 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 03:00 p.m.. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.2 If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Other General Meetings of Shareholders.

12.1 The Director may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Limited Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital or the Supervisory Board so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

12.2 General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director, circumstances of force majeure so require.

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders.

13.1 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

13.2 The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 14. Procedure, Vote, Minutes.

14.1. Each Ordinary Share entitles to one (1) vote.

14.2. The MRPS do not carry any voting rights. Nevertheless, in accordance with Article 46 of the Law, the MRPS Shareholders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to any class of MRPS;
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

14.3. In the case of a person or entity being at the same time a MRPS Shareholder and an Ordinary Shareholder, this person or entity shall be considered as one Shareholder.

14.4. MRPS Shareholders of any tranche have the same voting rights as the Ordinary Shareholders at all General Meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 25) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the First Preferred Dividend shall have been paid or allocated in full.

14.5. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholders.

14.6. Notices, quorum, majority and voting proceedings:

14.7 General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

14.8 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.9 A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

14.10 One or several Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

14.11 Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of Shares present or represented at the meeting.

14.12 For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

14.13 Any change in the nationality of the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

14.14 The Director may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Art. 15. Minutes of Shareholders Resolutions.

15.1 Minutes of the written decisions of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the Director or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

15.2 Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the general meeting of shareholders shall be certified by the Director.

D. Management

Art. 16. Board of Directors.

16.1 If the Company has a single shareholder, the latter may appoint only one Director (the "Director"); however, a single shareholder may also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) members, if it so chooses. When the Company has several shareholders, it shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders.

16.2 The Director(s) shall be appointed, by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes of the Ordinary Shares present or represented at the meeting. The sole shareholder, or as the case may be the general meeting of shareholders, will determine their number and the duration of their mandate for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. The mandate of the Director or, as the case may be, the Directors shall be remunerated.

16.3 If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person as its permanent representative, who will represent the corporate entity as Sole Director or as member of the Board of Directors, in accordance with article 51bis of the Law.

16.4 In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

16.5 The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

16.6 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

Art. 17. Meetings of the Board of Directors.

17.1 If the Company has one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

17.2 The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a corporate secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

17.3 The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

17.4 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

17.5 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

17.6 The notice may be waived by unanimous written consent given at the meeting by all Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

17.7 Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

17.8 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

17.9 A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office, with at least one Class A and one Class B present or represented.

17.10 Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of plurality of votes, the Chairman has a casting vote.

17.11 One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

17.12 Where time is of the essence, a written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 18. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

18.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

18.2 Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the corporate secretary appointed by the Board of Directors.

Art. 19. General Powers of the Board of Directors.

19.1 The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

19.2 The Director or, as the case may be, the Board of Directors may freely decide to reimburse any share premium account of the Company to its shareholders, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 20. Delegation of Powers.

20.1 The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

20.2 When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

20.3 The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

20.4 The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 21. Representation of the Company.

21.1 In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director or by any person(s) to whom such authority has been delegated by that Director.

21.2 In case the Company is managed by a Board of Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by any person(s) to whom such authority has been delegated by the Board of Directors.

21.3 Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 22. Conflict of Interests.

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company

or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.2 Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

22.3 However, when the Company is composed of a single Director, minutes mentioning transactions in which the Director has a personal interest shall be recorded.

22.4 The Company shall indemnify (or as the case may be advance to) any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses and costs (including reasonable lawyers' fees) reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

25.2. Each Tranche A MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1.00% over the accounting value of the share capital represented by the relevant MRPS, which shall accrue daily from the date of issuance of the relevant MRPS and be calculated assuming a 365 or 366 day year as the case may be (the "Tranche A First Preferred Dividend").

25.3. Thereafter, each Tranche A MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the “Tranche A Second Preferred Dividend”) which should accrue daily and which should be equal to 97.5% of the Net Tranche A Investment Income (as defined hereafter) accrued or received by the Company on the Underlying Tranche A Asset (as defined hereafter), less the amount of the Tranche A First Preferred Dividend.

“Underlying Tranche A Asset” means the financial assets acquired and financed directly or indirectly by the issue of Tranche A MRPS as specified in an Investment Agreement concluded between the Company and the subscriber to the Tranche A MRPS, and/or any other financial assets replacing these financial assets, or purchased or financed with the proceeds arising out of these financial assets or of a disposal of all or part of these financial assets.

“Net Tranche A Investment Income” means the income accrued or received by the Company in relation to the Underlying Asset directly or indirectly financed by the Tranche A MRPS less expenses related to the Underlying Tranche A Asset, recorded during the relevant financial year of the Company according to Luxembourg generally accepted accounting principles (“GAAP”).

25.4. If the Tranche A Second Preferred Dividend is not declared despite the existence of profits available for that purpose, such dividend shall be compounded on an annual basis on December 31st commencing December 31st, 2013 in order to secure the rights of the MRPS Shareholders over such dividend an amount equal to such dividend shall be transferred to the MRPS Premium Account.

25.5. Each Tranche B MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1.00% over the accounting value of the share capital represented by the relevant MRPS, which shall accrue daily from the date of issuance of the relevant MRPS and be calculated assuming a 365 or 366 day year as the case might be (the “Tranche B First Preferred Dividend”).

25.6. Thereafter, each Tranche B MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the “Tranche B Second Preferred Dividend”) which would be a cumulative dividend which should accrue daily and which should be equal to 97.5% of the Net Tranche B Investment Income (as defined hereafter) accrued or received by the Company on the Underlying Tranche B Assets (as defined hereafter), less the amount of the Tranche B First Preferred Dividend.

“Net Tranche B Investment Income” means the net income accrued or received by the Company in relation to the Underlying Tranche B Assets directly or indirectly financed by the Tranche B MRPS, less expenses related to the Underlying Tranche B Assets, recorded during the relevant financial year of the Company according to Luxembourg GAAP, less the amount of the Tranche B First Preferred Dividend.

“Underlying Tranche B Assets” means the financial assets acquired and financed directly or indirectly by the issue of Tranche B MRPS as specified in an Investment Agreement concluded between the Company and the subscriber to the Tranche B MRPS, and/or any other financial assets replacing these financial assets, or purchased or financed with the proceeds arising out of these financial assets or of a disposal of all or part of these financial assets.

25.7. After payment of the First Preferred Dividends and of the Second Preferred Dividends, the general meeting of Shareholders of the Company, upon recommendation by the Board of Director, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of Shareholders, upon recommendation by the Board of Directors, decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Ordinary Shares that the relevant holder holds in the Company.

25.8. First Preferred Dividends and Second Preferred Dividends may only be distributed (i) upon approval of the Shareholders’ general meeting and subject to the prior recommendation by the Board of Directors and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.

25.9. The dividends shall be paid in cash or kind.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1. The Board of Directors is authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law and these Articles, under the following conditions:

- interim accounts are drawn up by the Board of Directors;
- these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- the decision to distribute interim dividends is taken by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- in its report to the Board of Directors, as applicable, the réviseur d’entreprises, if any must verify whether the above conditions have been satisfied.

26.2. Without prejudice to the provisions of paragraph 26.1., no interim dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividends and the Second Preferred Dividends have been fully paid.

26.3. Interim dividends shall be first allocated to the payment of the First Preferred Dividends and of the Second Preferred Dividends. For the purpose of interim dividends, the First Preferred Dividends shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 days (the "Interim First Preferred Dividends") and the Second Preferred Dividends shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company during the period ending on the date of the relevant interim accounts (the "Interim Second Preferred Dividends").

26.4. The Board of Directors will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of the Interim First Preferred Dividends and Interim Second Preferred Dividends. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out on Article 25.5. For this purpose, the net assets referred to in such Article 25.5. shall result from interim accounts of the Company.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

27.4. In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS Shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind which shall not exceed its accrued and unpaid dividends, if any, and the reimbursement of the percentage of Notional Capital attributable to the tranche of MRPS held by him in the Company. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS Shareholders, payment will be made on a pro rata basis to each tranche of MRPS and to each holder within each class of MRPS.

27.5. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' advances (if any)) and after the payment of any amount due to the MRPS Shareholders or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by the relevant holders in the Company. The MRPS Shareholders shall, in any case, be paid prior to the holders of Ordinary Shares.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 3,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Microfininvest S.A., SPF», une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2566 du 15 octobre 2013, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B, le numéro B 179.875 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Mikhail Kiselev, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à L-1319, Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Bureau de l'assemblée générale dûment constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour:

1) Créer deux classes d'actions préférentielles obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi sans droit de vote et nommées respectivement "Tranche A APORs" et "Tranche B APORs".

2) D'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) afin de l'augmenter de son niveau actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trente et un (31) actions avec une valeur de mille euros (EUR 1,000.-) chacune à soixante-deux mille euros (EUR 62,000.-) en plus d'une prime d'émission d'un montant de un million six cent soixante neuf mille euros (EUR 1,669,000.-).

3) D'émettre trente (30) Tranche A APORs et une Tranche B APORs, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-).

4) Accepter la souscription par Monsieur Leonid Shafirov, citoyen de la Fédération de Russie, né le 7 mai 1973, passeport 72 No 6322551, demeurant à RU-344 002, Rostov-sur-le-Don, Gazetny pereulok, 57, appartement 19, Fédération de Russie de trente (30) Tranche A APORs et une (1) Tranche B APORs, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et le paiement intégral et entier de ces actions ainsi que d'une prime d'émission de huit cent trente mille euros (EUR 830.000.-) par Tranche A APORs et de huit cent trente neuf mille euros (EUR 839.00.-) par Tranche B APORs et par un apport en espèces de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000.-).

5) D'allouer un montant de six mille deux cents euros (EUR 6.200.-) du compte prime d'émission à la réserve légale afin que le montant de la réserve légale correspond à dix pour cent du capital social souscrit et libéré suite aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

6) D'entièrement modifier et refondre les statuts de la Société afin d'acter les résolutions à adopter sous les points de l'agenda précédent.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 31 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de créer deux classes d'actions préférentielles obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi sans droit de vote et nommées respectivement "Tranche A APORs" et "Tranche B APORs".

Seconde résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et un (31) actions avec une valeur de mille euros (EUR 1.000.-) chacune à soixante-deux mille euros (EUR 62.000.-) en plus d'une prime d'émission d'un montant de un million six cent soixante neuf mille euros (EUR 1.669.000.-).

Troisième résolution

L'actionnaire décide d'émettre trente (30) Tranche A APORs et une (1) Tranche B APORs, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-).

Quatrième résolution

L'actionnaire décide d'émettre trente (30) Tranche A APORs et une (1) Tranche B APORs, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et accepter la souscription par Monsieur Leonid Shafirov, citoyen de la Fédération de Russie, né le 7 mai 1973, passeport 72 No 6322551, demeurant à RU-344 002, Rostov-sur-le-Don, Gazetny pereulok, 57, appartement 19, Fédération de Russie, de trente (30) Tranche A APORs et une (1) Tranche B APORs, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et le paiement intégral et entier de ces actions ainsi que d'une prime d'émission de huit cent trente mille euros (EUR 830.000.-) par Tranche A APORs et de huit cent. trente neuf mille euros (EUR 839.000.-) par Tranche B APORs, par un apport en espèces de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000.-).

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite, est intervenue Monsieur Mikhail Kiselev, prénommé, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Leonid Shafirov, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

L'actionnaire déclare souscrire trente (30) Tranche A APORs et une (1) Tranche B APORs chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) et de faire paiement intégral et entier de ces actions ainsi que d'une prime d'émission par un apport en espèces total de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-).

L'actionnaire déclare et tous les participants à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent que toutes les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en espèces et que la Société a à sa disposition un montant total de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-), preuve de laquelle a été fournie au notaire soussigné.

Suite à ceci l'actionnaire unique décide d'accepter la souscription et le paiement des actions nouvellement émises et d'attribuer les trente (30) Tranche A APORs et une (1) Tranche B APORs de la Société au souscripteur prénommé.

Cinquième résolution

L'actionnaire décide d'allouer un montant de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-) du compte prime d'émission à la réserve légale afin que le montant de la réserve légale corresponde à dix pour cent du capital social souscrit et libéré suite aux augmentations de capital décrites.

Sixième résolution

L'actionnaire décide de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société qui sera dorénavant être lu comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "MICROFININVEST S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, à l'exception de toute activité commerciale. Par des actifs financiers, il est conseillé de comprendre:

(i) - les instruments financiers au sens de la loi du 5 Août 2005 en contrats de garantie financière, c'est à dire de toutes valeurs mobilières et autres titres, dont notamment les actions et autres valeurs mobilières assimilables aux actions, parts dans les entreprises et les organismes de placement collectif, obligations et autres titres de créance, des warrants, des reçus et des documents commerciaux;

- Des titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres valeurs mobilières par souscription, par achat ou par échange;

- Les instruments financiers à terme et des valeurs mobilières donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exception des monnaies), y compris les instruments du marché monétaire;

- Toutes les autres valeurs mobilières représentatives de droits de propriété, la dette ou de valeurs mobilières;

- Tous les instruments relatifs aux sous-jacent financier, aux indications, aux matières premières, à des substances précieuses, de denrées alimentaires, de métaux ou de marchandises, à d'autres biens ou risques;

- Les dettes relatives aux différents points énumérés ci-dessus ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ce soit ces instruments financiers matérialisés ou dématérialisés, négociables par inscription sur compte ou tradition, au porteur ou nominatives, endossable ou non endossable et quelle que soit la loi applicable à eux; et

(ii) les liquidités et les actifs de toute nature détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne peuvent être offertes au public ou admises sur un marché boursier.

La Société ne s'immiscera pas dans la gestion de toute autre société et n'est pas autorisé à détenir directement un bien immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toutes les transactions quant à son objet, dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) divisé en trente (30) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe A ("Classe A APOR") et une (1) action préférentielle obligatoirement rachetables de classe B ("Classe B APOR" ensemble avec les Classe A APOR, les "APOR"), et trente et un (31) actions ordinaires ("Actions Ordinaires" ensemble avec les APOR, les "Actions") chacune ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

5.2. Le capital social autorisé est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), divisé en (400) actions, chacune ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1'000.-).

5.3. L'Administrateur ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à dater de la publication de la délégation de pouvoir ou du renouvellement de cette délégation de pouvoir au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, à:

- procéder à une augmentation du capital social souscrit dans la limite du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes ou de toute autre manière, dans la mesure où l'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire(s) existant(s);

- déterminer les termes et les conditions d'une telle augmentation et, plus précisément, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant des nouvelles parts sociales à émettre, si les nouvelles parts sociales sont à émettre et à souscrire, avec ou sans l'émission d'une prime d'émission et les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales (en numéraire ou en nature);

- limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaire(s) dans le cas d'une émission d'Actions contre paiement en numéraire.

5.4. Après chaque augmentation de capital social selon les dispositions ci-avant décrites, les présent Statuts devront être modifiés de manière à refléter l'augmentation de capital.

5.5. Chaque détenteur d'Action Ordinaire est ci-après individuellement dénommé Actionnaire Ordinaire et les détenteurs d'Actions Ordinaires sont ci-après collectivement dénommés Actionnaires Ordinaires.

5.6. Chaque détenteur d'une APOR est ci-après individuellement dénommé Actionnaire APOR.

5.7. Les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires APOR sont ci-après collectivement dénommés Actionnaires.

5.8. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale, composée des Actionnaires APOR et des Actionnaires Ordinaires, agissant en accord avec les critères prévues pour la modification des Statuts. Au cas où un Actionnaire MPRS est également un Actionnaire Ordinaire, il est considéré comme un Actionnaire pour les règles de quorum fixées par la loi.

5.9. La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les APOR ou, le cas échéant, pour chaque tranche d'APOR, (un "Compte de Prime d'Emission des APOR"), et inscrira dans ce compte, en euros, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée correspondant à l'APOR pertinente, de chaque apport supplémentaire versé par les détenteurs de telles APOR à la Société, et de toute somme apportée à ce Compte de Prime d'Emission des APORS conformément aux Statuts.

5.10. En conséquence de ce qui précède, les comptes de la Société doivent à tout moment maintenir un Compte de Prime d'Emission distinct pour chaque catégorie d'APOR, exprimée en euros.

5.11. Chaque Compte de Prime d'Emission des APOR doit être remboursé, distribué, converti ou payé de quelque manière que ce soit, ou affecté équitablement et uniquement aux APORs émises restantes, ou le cas échéant à chaque tranche d'APOR restante de la classe pertinente, de temps en temps, et à l'exception des montants affectés au compte de réserve légale de la Société ou au compte de réserve spéciale des APORs conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3. Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6. Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7. Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs

actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2. Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4. Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Augmentation et Réduction du Capital Social.

9.1. Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

9.2. A moins que le Conseil d'Administration en décide autrement, conformément aux pouvoirs qui lui sont reconnus sous l'article 5, les nouvelles actions à souscrire par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part détenue dans le capital par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra s'exercer. Cette période ne devra pas être inférieur à 30 jours.

9.3. Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant selon les conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autorisé le Conseil d'Administration de le faire en conformité avec la Loi.

Art. 10. Rachat d'Actions.

10.1. La Société peut racheter ses Actions dans la mesure autorisée par ses Statuts sur la base des montants distribuables, en conformité avec la Loi et ses Statuts.

Les APORs sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APORs souscrits et entièrement payés doivent être rachetés en conformité avec et selon les dispositions de l'article 49-8 de la Loi et ses Statuts.

10.2. Chaque APORs, sans distinction de classe, doit être obligatoirement rachetée par la Société dès la survenance d'une décision du Conseil d'Administration ou du dixième anniversaire de la date d'émission des APOR (la "Date de Rachat Obligatoire"). Le rachat des APORs peut seulement être effectué en utilisant les sommes disponibles pour la répartition des bénéfices en conformité avec l'article 72-1 de la Loi ou les bénéfices d'une nouvelle émission effectuées dans le but d'un tel rachat.

10.3. Conformément à la Loi, un montant égal à la valeur nominale de chaque APOR doit être versé dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société, et qui peut seulement être utilisé pour augmenter le capital social souscrit de la Société par capitalisation de réserves, à moins que le rachat ne soit effectué en utilisant les produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

10.4. A moins que les Statuts en disposent autrement, le prix de rachat de chaque APOR devra être payé en numéraire ou en nature et être égal à (a) la valeur nominale cumulée de toutes les APORs de la tranche pertinente augmentée de la portion du solde du Compte de Prime d'Emission des APORs affectés à ces classes d'APOR augmenté de tout dividende cumulé (le "Capital Notionnel") (b) divisée par le nombre d'APOR émises restantes dans cette classe le jour du rachat

(le "Prix de Rachat"). De plus, et pour éviter tout doute, tout dividende déclaré mais impayé relatif aux APORs sera payé avant tout rachat des APOR. Dans ce cas les fonds disponibles seraient insuffisants pour le rachat de tous les APOR seule une partie des APOR sera rachetée au pro rata pour la portion des fonds disponibles avec obligation pour la Société de racheter immédiatement la portion résiduelle des APOR à un prix par APOR résiduel égal au Prix de Rachat augmenté du taux d'intérêt du marché par année sur ledit Prix de Rachat lorsque les fonds distribuables conformément à l'article 72-1 sont disponibles.

10.5. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit de la entre la Société et les Actionnaires APOR d'une certaine classe, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par lettre recommandée à chaque détenteur inscrit d'APOR d'une telle classe, à son adresse dernièrement inscrite au registre des Actionnaires, notifiant tel détenteur du nombre d'APOR à être racheté, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les APOR pertinents à la Société pour rachat. Le prix de rachat de tel APOR devra être payé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires comme propriétaire, sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Actionnaire avant la date de rachat.

10.6. Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter les APOR à la Date Obligatoire de Rachat, la Société doit racheter les APOR pour soit leur valeur nominale soit leur valeur nominale augmentée du montant maximum des fonds disponibles dans la Société à ce moment et la Société aura l'obligation envers l'Actionnaire APOR de payer le montant résiduel dû dans l'année de la Date de Rachat Obligatoire; intérêt au taux du marché pour une année, qui sera accumulé quotidiennement et calculé sur une base annuel (365 jours), en cas de retard de paiement d'un tel montant résiduel dû à compter de la date suivant l'expiration de ladite période annuelle jusqu'au paiement complet. Tout montant résiduel (incluant les intérêts cumulés) continue de cumuler des intérêts au taux d'intérêt du marché pour une obligation d'un an jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de montant résiduel.

10.7. Sous réserve de ce qui est prévu à la clause 9.6, les APORs rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur d'APORs aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel sous les conditions fixées à l'article 27.

10.8. Les APOR rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Administrateur lorsque l'assemblée générale des Actionnaires aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société à cette fin.

10.9. La Société est autorisée à racheter ses propres Actions dans les conditions requises par la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APORs.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 11. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

11.1. Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi de juin à 15 heures (CET). Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.2. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.

12.1. L'Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société ou le Conseil de Surveillance le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

12.2. Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

13.1. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

13.2. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 14. Procédure, Vote, Procès-verbaux.

14.1. Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote.

14.2. Les APORs ne donnent droit à aucun droit de vote. Toutefois, en conformité avec l'Article 46 de la Loi, les Détenteurs d'APORs ont le droit de voter à toute assemblée générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur les matières suivantes:

- l'émission de nouvelles Actions comportant des droits préférentiels;
- la détermination de dividende préférentiel cumulatif attaché à toute classe d'APORs;
- la conversion d'une ou plusieurs classes d'APORs en Actions Ordinaires;

- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

14.3. Lorsqu'une personne ou entité est à la fois Détenteurs d'APORs et Actionnaire Ordinaire, cette personne ou entité ne compte que comme un Actionnaire.

14.4. Les Actionnaires MRPS de toute classe ont les mêmes droits de vote que les Actionnaires Ordinaires à toutes les Assemblées Générales, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cette fin, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 25) n'a pas été payé dans sa totalité pour quelque raison que ce soit pour une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel ait été entièrement payé ou affecté.

14.5. Toute convocation, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires de la Société doivent également être envoyés ou notifiés aux Détenteurs d'APORs.

14.6. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote:

14.7. Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

14.8. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils se considèrent comme ayant été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

14.9. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée d'actionnaires en nommant par écrit ou par fax une autre personne comme étant son mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

14.10. Un ou plusieurs Actionnaires peuvent participer à une assemblée par audioconférence, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de simultanément communiquer avec les autres. Cette participation doit être considérée comme équivalente à une présence physique à l'assemblée.

14.11. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions passées par les Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes exprimés quelque soit le nombre d'Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

14.12. Pour toute résolution dont le but est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, le droit, aux conditions de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, le quorum sera au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde réunion, avec exactement le même ordre du jour que pour la première réunion, peut être convoquée à laquelle il doit y avoir aucune exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, doit être prise par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

14.13. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des actionnaires.

14.14. L'Administrateur peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies afin de participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires.

15.1. Les procès-verbaux des décisions écrites des assemblées générales des actionnaires doivent être dressés et signés par l'Administrateur ou, selon le cas, par le bureau de l'assemblée.

15.2. Les copies et extraits des procès-verbaux des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Conseil d'Administration.

16.1. Dans le cas où la Société a un actionnaire unique, ce dernier pourra nommer un seul administrateur L'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois (3) membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires.

16.2. L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des Actionnaires Ordinaires présents ou représentés à l'assemblée, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six (6) ans. L'/Les Administrateur(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires. Le mandat de l'Administrateur ou le cas échéant des Administrateurs pourra être rémunéré.

16.3 Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique comme son représentant permanent, qui représentera ladite personne morale dans sa mission d'Administrateur ou de membre du Conseil d'Administration, en conformité avec les dispositions de l'article 51 bis de la Loi.

16.4 En cas de vacance au Conseil d'Administration, si cela trouve à s'appliquer, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

16.5 L'Administrateur(s) ne doit pas divulguer, même après la durée de son/leur mandat, des informations sur la société qui ont été mises à sa/leur disposition, dont la divulgation peut être préjudiciable aux intérêts de la Société, sauf si une telle divulgation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

16.6 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de qualifier les administrateurs nommés comme administrateurs de classe A et de classe B.

Art. 17. Réunions du Conseil d'Administration.

17.1 Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

17.2 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

17.3. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

17.4. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires. En son absence, le Conseil d'Administration et l'assemblée générale des actionnaires pourront désigner un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

17.5. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour de même que la nature des affaires à traiter.

17.6. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime donné à la réunion par tous les Administrateurs. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

17.7. Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

17.8. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

17.9. Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction, dont au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B.

17.10. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de pluralité de votes, le Président a une voix prépondérante.

17.11. Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

17.12. En cas d'urgence, une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 18. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.

18.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Toutes les procurations y seront annexées.

18.2 Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le secrétaire nommé par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

19.1 L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

19.2 L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut librement décider de rembourser les primes d'émission de la Société à ses actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 20. Délégation de Pouvoirs.

20.1 L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

20.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

20.3 L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

20.4 L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 21. Représentation de la Société.

21.1 En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur ou par la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature.

21.2 Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature.

21.3 Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 22. Conflit d'intérêts.

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

22.2 Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

22.3 Toutefois, lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, il doit être rendu compte des procès-verbaux mentionnant les transactions dans lesquelles l'Administrateur a un intérêt personnel.

22.4 La Société doit indemniser (ou le cas échéant avancer à) tout Administrateur ou fondé de pouvoir, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables (y compris les frais raisonnables d'avocats) en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle d'Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une négligence grave ou d'une faute dolosive. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Acomptes sur Dividendes

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social souscrit par la Société.

25.2. Chaque APOR de Classe A donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1,00% par rapport à la valeur comptable du capital social représenté par les APORs pertinentes, qui s'accumulera chaque jour à partir de la date d'émission des APORs pertinentes et sera calculée sur la base d'une année de 365 jours ou 366 le cas échéant (le "Premier Dividende Préférentiel de Classe A»).

25.3. Par la suite, chaque APOR de Classe A donne à son détenteur le droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Second Dividende Préférentiel de Classe A"), qui s'accumulera chaque jour et qui devrait être égal à 97,5% du Revenu Net d'Investissement Tranche A (tels que défini ci-après) courus ou reçus par la Société sur les Actifs Sous-jacents Tranche A (tels que définis ci-après) moins le montant du Premier Dividende Préférentiel de Classe A.

"Actifs Sous-jacents Tranche A" désigne les actifs financiers acquis et financés directement ou indirectement par l'émission d'APORs de Classe A tel que spécifiés dans un Investment Agreement conclu entre la Société et les souscripteurs des APORs de Classe A, et/ou tout autre actif financier en remplacement de ces actifs financiers, achetés ou financés par la produit découlant de ces actifs financiers ou d'une cession de tout ou partie des actifs financiers.

"Revenu Net d'Investissement Tranche A" désigne le revenu cumulé ou reçu par la Société en relation avec les Actifs Sous-jacents Tranche A directement ou indirectement financés par les APORs de Classe A moins les dépenses liées aux Actifs Sous-jacents Tranche A, enregistrées au cours de l'année sociale de référence de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg ("GAAP").

25.4. Si le Second Dividende Préférentiel de Classe A n'est pas distribué, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, un tel dividende devra être cumulé sur une base annuelle, le 31 Décembre à compter du 31 Décembre 2013 afin de garantir les droits des Actionnaires APOR sur les dividendes et un montant égal à ce dividende sera transféré sur le compte de APOR Premium.

25.5. Chaque APOR de Classe B donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1,00% par rapport à la valeur comptable du capital social représenté par les APOR pertinentes qui s'accumulera chaque

jour à partir de la date d'émission des APOR pertinentes et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours ou 366 le cas échéant (le "Premier Dividende Préférentiel de Classe B") et ensemble avec les Premier Dividende Préférentiels de Classe A, les "Dividendes préférentiels de premier rang").

25.6. Par la suite, chaque APOR de Classe B donne droit à son détenteur d'un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Second Dividende préférentiel de Classe B"), et ensemble avec les Second Dividende Préférentiel de Classe A (les "Dividendes de second rang") qui s'accumulera chaque jour et qui devrait être égal à 97.5% du Revenu Net d'Investissement Tranche B (tels que défini ci-après) courus ou reçus par la Société sur les Actifs Sous-jacents Tranche B (tels que définis ci-après), moins le montant du Premier Dividende Préférentiel de Classe B.

"Revenu Net d'Investissement Tranche B" désigne le revenu cumulé ou reçu par la Société en relation avec les Actifs Sous-jacents Tranche B directement ou indirectement financés par les APORs de Classe B moins les dépenses liées aux Actifs Sous-jacents Tranche B, enregistrées au cours de l'année sociale de référence de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg ("GAAP").

"Actifs Sous-jacents Tranche B" désigne les actifs financiers acquis et financés directement ou indirectement par l'émission d'APORs de Classe B tel que spécifiés dans un Investment Agreement conclu entre la Société et les souscripteurs des APORs de Classe B, et/ou tout autre actif financier en remplacement de ces actifs financiers, achetés ou financés par la produit découlant de ces actifs financiers ou d'une cession de tout ou partie de ces actifs financiers.

25.7. Après paiement du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration, comment le reste des bénéfices annuels nets sera attribué et pourra décider de payer des dividendes à sa discrétion si elle pense que cela convient à l'objet social et à la politique de la Société. Au cas où l'assemblée générale des Actionnaires de la Société décide de procéder à un tel paiement de dividendes, chaque détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une fraction du total du bénéfice distribué proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires que le détenteur d'Actions Ordinaires correspondant détient dans la Société.

25.8. Le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel ne pourront être distribués (i) qu'après approbation par l'assemblée générale des Actionnaires sur recommandation préalable du Conseil d'Administration et (ii), dès lors qu'à la date de conclusion du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes annuels ne sont pas, ou ne deviendraient pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.

25.9. Les dividendes seront payés en espèces ou en nature.

Art. 26. Acomptes sur Dividendes.

26.1 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en conformité avec la loi et les présents Statuts, dans les conditions suivantes:

- les comptes intérimaires sont établis par le Conseil d'Administration;
- ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris prime d'émission) sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;
- la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil d'Administration dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires,
- dans son rapport au conseil d'administration, le cas échéant, le réviseur d'entreprises, le cas échéant doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été satisfaites.

26.2. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 26.1., aucun dividende intérimaire ne sera distribué aux détenteurs des Actions Ordinaires jusqu'à ce que les dividendes préférentiels de Premier Rang et les Dividendes Préférentiels de Second Rang ont été entièrement libérées.

26.3. Les dividendes intérimaires seront les premiers affectés au paiement des dividendes préférentielles de Premier Rang et des Dividendes Préférentiels de Second Rang. Aux fins des dividendes intérimaires, les Dividendes Préférentiels de Premier Rang seront calculé sur une base pro rata temporis en fonction du nombre de jours écoulés et sur la base d'une année de 365 jours (les "les Dividendes Intérimaires Préférentiels de Premier Rang") et les Dividendes Préférentiels de Second Rang seront calculés sur le revenu net et les gains accumulés ou reçus par la Société au cours de la période se terminant à la date des comptes intérimaires correspondants (les "Dividendes Intérimaires Préférentiels de Second Rang").

26.4. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir discrétionnaire de distribuer ou non l'excédent restant après le paiement les Dividendes Intérimaires Préférentiels de Premier Rang et les Dividendes Intérimaires Préférentiels de Second Rang. Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires doit être décidée dans les limites fixées par l'article 25.5. A cet effet, l'actif net visé à l'Article 25.5 doit résulter de comptes intermédiaires de la Société.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1. Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

27.2. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, après paiement de toutes les dettes des tiers et des passifs de la Société ou le dépôt des fonds à cet effet, chaque Actionnaire APOR, aura droit à un montant payable en espèces ou en nature qui ne doit pas dépasser les dividendes cumulés et impayés, le cas échéant, et le remboursement de la part du Capital Notionnel attribuable à la Classe des APORs détenues par lui dans la Société. Si la Société ne peut pas payer ces montants dans leur intégralité à tous les actionnaires APOR, le paiement sera effectué sur une base pro rata à chaque Classe d'APOR et à chaque titulaire au sein de chaque classe d'APOR.

27.3. Après paiement de toutes dettes et passifs de la Société (y compris les avances de tous les actionnaires (le cas échéant) et après le versement de toutes sommes dues aux actionnaires APOR en vertu des présents Statuts ou du dépôt des fonds à cet effet, l'excédent sera payé aux détenteurs des Actions Ordinaires en proportion du nombre d'Actions Ordinaires détenues par les titulaires concernés de la Société. Les Actionnaires APOR, dans tous les cas, doivent être payés avant les détenteurs des Actions Ordinaires.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KISELEV, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63024. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014468/1194.

(150017085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Healthcare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 158.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.197.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 décembre 2014

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B.

Est nommé gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Mr. Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015056/14.

(150017802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

ASF Rome Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 97.850,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.839.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary public established in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ASF Rome L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5175548, acting through its General Partner ASF Rome GP, LLC (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of ASF Rome Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170839 (the "Company") incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2039 on 17 August 2012. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Me Edouard Delosch on 19 December 2014 not yet published in the Mémorial.

II.- That the 95,350 (ninety-five thousand three hundred fifty) shares having a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 2,500.- (two thousand five hundred Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 95,350.- (ninety-five thousand three hundred fifty Canadian Dollars) to CAD 97,850.- (ninety-seven thousand eight hundred fifty Canadian Dollars) by the issuance of 2,500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by ASF Rome L.P. of the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 2,500.- (two thousand five hundred Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 95,350.- (ninety-five thousand three hundred fifty Canadian Dollars) to CAD 97,850.- (ninety-seven thousand eight hundred fifty Canadian Dollars) by the issuance of 2,500 (two thousand five hundred) new shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by a contribution in cash (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie Wegmann, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ASF Rome L.P.: 97,850.- (ninety-seven thousand eight hundred fifty) shares.

The notary acts that the 97,850.- (ninety-seven thousand eight hundred fifty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at CAD 97,850.- (ninety-seven thousand eight hundred fifty Canadian Dollars), represented by 97,850 (ninety-seven thousand eight hundred fifty) shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,200,- (one thousand one hundred cents Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour de janvier.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ASF Rome L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5175548, agissant par l'intermédiaire de son associé gérant ASF Rome GP, LLC (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Sophie Wegmann, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de ASF Rome Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170839 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le

«Mémorial») numéro 2039 du 17 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch le 19 décembre 2014, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 95.350,- (quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CAD 2.500,- (deux mille cinq cents Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 95.350,- (quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante Dollars Canadiens) à CAD 97.850,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante Dollars Canadiens) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune, le tout devant être libéré par apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par ASF Rome L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de CAD 2.500,- (deux mille cinq cents Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 95.350,- (quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante Dollars Canadiens) à CAD 97.850,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante Dollars Canadiens) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sophie Wegmann, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- ASF Rome L.P.: 97.850,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 97.850 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à CAD 97.850,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante Dollars Canadiens) représenté par 97.850,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1338. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014831/176.

(150017909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015334/9.

(150017838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Schroder Gaia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.818.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015335/9.

(150017839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Lombard Odier Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Monsieur Bernard Droux, membre et président du conseil d'administration de la Société, survenu dimanche 11 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Olivia TOURNIER

Responsable juridique / Head of legal

Référence de publication: 2015015141/14.

(150018086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.
